

Déclaration préalable du Sgen-CFDT Versailles à la CAPD du 30 mai 2024

Mme La DASEN, Mesdames messieurs les représentants, cher(e)s collègues,

Nous nous retrouvons (tôt) ce matin pour étudier les recours à une demande de temps partiel ou de disponibilité qui leur a été refusée.

Avant de rentrer dans le détail des dossiers, le Sgen-CFDT souhaite connaître les grandes masses pour mettre en perspectives les recours : combien y a-t-il eu de demandes de temps partiel et de disponibilité sur autorisation pour cette année ?

Combien de recours directement acceptés sans cette CAPD ?

Nous exprimons notre inquiétude pour les collègues à qui vous pourriez refuser cette révision. Ils comptent aussi sur ce temps accordé pour faire face aux tensions croissantes qu'ils et elles rencontrent dans l'exercice de leur métier.

Ces tensions croissantes, nous en sommes les témoins directs, au gré des sollicitations que nous recevons pour des témoignages et appels à l'aide :

- le désarroi face à des élèves éruptifs
- les collègues, malades, littéralement, qui refusent de s'arrêter car culpabilisent de savoir leurs élèves répartis parce qu'elles ne seront pas remplacées.
- Les conditions de travail des enseignants se dégradent également sous la pression croissante des parents. De plus en plus de parents n'hésitent pas à porter plainte contre les enseignants au moindre désaccord, souvent pour des motifs mineurs ou des malentendus. Cette judiciarisation des relations parents-enseignants crée un climat de méfiance et d'insécurité au sein des établissements scolaires. Les enseignants, de leur côté, se sentent de moins en moins soutenus par l'institution face à ces attaques. Ils perçoivent un manque de reconnaissance et de protection de la part de leur hiérarchie, ce qui contribue à leur malaise et à leur démotivation.

L'inclusion des élèves est une préoccupation centrale lorsqu'il s'agit des conditions de travail des personnels. L'insuffisance de moyens pour l'école inclusive entraîne une dégradation des conditions d'accueil et d'étude des élèves, créant ainsi des situations de maltraitance pour certains et une pression sur les conditions de travail en établissement. Les signalements remontant du terrain témoignent de difficultés récurrentes. De nombreuses équipes expérimentées, de l'école primaire au lycée, rencontrent des obstacles. L'hétérogénéité des élèves et la multiplication des suivis individualisés fragilisent la scolarité de tous, exposant les personnels à des risques psychosociaux et à une souffrance au travail. Ils se retrouvent souvent seuls et démunis face à des situations complexes, sans l'apport de compétences professionnelles complémentaires.

Tout cela, vous le savez, puisque les fiches SST reçues en témoignent. Nous redisons notre attente, notre exigence d'un plus grand soutien de l'institution auprès de nos collègues quand elles/ils expriment leurs souffrances.

Ces conditions de travail, sont connues au-delà des acteurs de notre ministère puisque la « dés-attractivité » du concours ne s'est pas inversée. Comment s'annonce la rentrée ? Le pari rituel d'un enseignant devant chaque classe le jour de rentrée sera-t-il tenu ? (on connaît la réponse pour les autres jours de l'année). Comment rendre attractif un métier alors que la réforme de son concours de recrutement est enlisée ? A 4 mois de la rentrée, aucune maquette de licence n'est prête et les programmes des concours ne sont toujours pas connus : il est urgent de reporter cette réforme qui est intenable pour la session 2025. Pire, le projet de décret découvert cette semaine supprime la mention d'établissement public de formation. Les futurs lauréats iront-ils dans des organismes privés, lucratifs ou non ?

Le délitement du lien de confiance envers les institutions s'est aggravé avec une autre réforme, celle

de transformation de la fonction publique. La confiscation des documents préparatoires jette un doute (fondé ou non puisqu'on ne peut pas savoir) sur la fiabilité des résultats. Nous avons à ce sujet encore des situations à vous présenter et à contrôler.

En amont, l'absence de discussion ou de présentation de projet de circulaire mouvement a rendu possible les incongruités : l'extension des vœux à la circo pour les mesures de carte scolaire est possible mais on ne précise pas les périmètres dans l'annexe ! L'extension est donc refusée dans les Yvelines (mais on le fait dans le 91 et le 95). La forêt de Rambouillet n'est donc pas rurale cette année.

Outre ce point à revoir dans la prochaine circulaire, nous demandons également que soit établie la reconnaissance des faisant-fonction de directeur. Trop de situations ubuesques et injustes ont été recensées (une collègue occupe un poste de direction 18 mois mais ne l'obtient pas car on lui refuse la bonification et le poste vient d'être obtenu par qqun...qui ne le prendra pas !). Cela ne peut rendre engageant une prise de fonction et fait sens aux nombreux postes restés vacants.

Toujours dans les réformes, au moins une fait une sorte d'unanimité (même parmi deux anciens recteurs de notre académie !) : la si mal nommée réforme du « Choc des savoirs ». Je ne reviendrai pas sur ce que viennent de dire nos collègues et souscris aux propos dans le cadre de notre intersyndicale qui reste fermement opposée à cette mesure.

Il est urgent de sortir l'école et ses agents de l'ornière où on persévère à les pousser.

Je vous remercie pour votre attention.

Pour le Sgen-CFDT Versailles,
Stéphanie Gayral / Antonio Gonçalves